

Règlement intérieur de l'association

Le coin Montessori

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les engagements réciproques qui lient l'association *Le coin Montessori* et ses membres, ainsi que les conditions de fonctionnement des activités proposées.

Activités proposées, horaires et fonctionnement

Ateliers parents/enfants

Le coin Montessori ouvre ses portes pour des ateliers en famille :

- les vendredis matin de 10h00 à 11h00 pour les enfants de 1 à 2 ans

- les mardis matin, de 10h00 à 11h15 pour les enfants de 2 à 3 ans

Les ateliers ont lieu au **6 impasse de la Vigne à Auzeville-Tolosane**, au rez-de-chaussée.

L'espace dédié aux ateliers parents/enfants peut accueillir 5 enfants accompagnés d'un des parents. Si les deux parents souhaitent être présents, il faut en faire la demande au préalable.

Les enfants de 1 à 3 ans doivent être obligatoirement accompagnés par un des parents pour participer aux ateliers parents/enfants. Cependant, un enfant de plus de 2 ans et demi peut participer seul aux ateliers 3-6 ans, si l'éducatrice l'estime prêt.

- **L'arrivée**

Les familles déposent vêtements et chaussures à l'entrée, sur le portique prévu à cet effet. Nous vous conseillons d'apporter des chaussons pour vous et pour vos enfants.

Puis, les familles entrent dans la salle d'activités :

- pour les ateliers 1-2 ans, des tapis sont placés sur le sol ; parent et enfant s'installent sur un tapis

- pour les ateliers 2-3 ans, l'enfant lui-même installe son tapis, en suivant les indications de l'éducatrice

- **L'atelier**

L'atelier se déroule en trois temps :

- un temps d'accueil pour se dire bonjour et faire quelques exercices de relaxation pour se poser

- un temps de manipulation

- un temps pour se quitter dans la bonne humeur

L'éducatrice anime le premier et le dernier temps. Le deuxième temps diffère selon l'âge des enfants :

- pour les 1-2 ans, tout le matériel proposé peut être manipulé librement c'est à dire sans aucune présentation. On invite l'enfant à prendre une activité et à la manipuler sur son tapis mais il peut aussi le faire directement sur l'étagère. Une fois qu'il a terminé, l'activité doit être rangée avant d'en prendre une autre. Si l'enfant est trop petit pour ranger le matériel seul, c'est à l'éducatrice ou au parent de l'accompagner.

- pour les 2-3 ans, une petite partie du matériel peut être manipulée librement, l'autre fait l'objet d'une présentation préalable par l'éducatrice. Une fois qu'une activité donnée a été présentée, l'enfant peut la réaliser librement et autant de fois qu'il le souhaite.

- **Le départ**

Avant de quitter la salle d'activités, les enfants sont invités à rouler leur tapis et à le ranger dans le meuble prévu à cet effet. Les parents peuvent éventuellement les aider. Puis, les familles reprennent vêtements et chaussures déposées à l'entrée. Si besoin, les WC et la salle de bains de la maison peuvent être utilisés.

Ateliers 3-6 ans

L'Association propose des ateliers pour les enfants de 3 à 6 ans :

- les mercredis après-midi de 14h30 à 16h00.

Des stages pourront être organisés pendant les vacances scolaires les mardis, mercredis, jeudis de 9h30 à 11h30.

Les ateliers ont lieu au **6 impasse de la Vigne à Auzeville-Tolosane**, à l'étage.

Les enfants de 3 à 6 ans participent aux ateliers 3-6 ans sans leurs parents. Les ateliers ont lieu avec maximum 6 enfants.

- **L'arrivée**

L'enfant, accompagné d'un parent, dépose vêtements et chaussures à l'entrée, sur le portique prévu à cet effet. Nous vous conseillons d'apporter des chaussons pour vos enfants.

Puis, le parent accompagne l'enfant dans la salle d'activités située à l'étage (le parent est prié de se déchausser avant de monter à l'étage). L'enfant s'installe dans le coin "regroupement" en attendant le début de l'atelier. Le parent peut soit quitter la maison, soit s'installer dans l'espace prévu à cet effet en attendant la fin de l'atelier. Les parents ne sont pas autorisés à rester dans la salle d'activités pendant l'atelier. Les parents qui le souhaitent peuvent observer le déroulement d'un atelier après en avoir fait la demande à l'éducatrice. La présence d'un seul parent par atelier sera acceptée pour ne pas gêner son bon fonctionnement.

- **L'atelier**

L'atelier se déroule en trois temps :

- un temps d'accueil pour se dire bonjour et faire quelques exercices de relaxation pour se poser
- un temps de manipulation du matériel
- un temps pour se quitter dans la bonne humeur

Le premier et le troisième temps ont lieu dans le coin regroupement : il s'agit de moments collectifs animés par l'éducatrice. Le deuxième temps a lieu dans tout l'espace dédié aux activités : l'enfant s'installe au choix sur une petite table ou un tapis et manipule individuellement le matériel qui l'intéresse, après que l'éducatrice le lui ait présenté. Seuls les livres du coin lecture et les CD du coin musique ne font pas l'objet d'une présentation. L'espace comprend également une salle de bains avec lavabo et WC équipés d'un réducteur de toilettes et d'un marche-pied.

- **Le départ**

Une fois l'atelier terminé, les enfants attendent leurs parents dans le coin regroupement. Puis, les enfants accompagnés des parents descendent au rez-de-chaussée et reprennent vêtements et chaussures déposés à l'entrée.

Qu'est-ce qu'une présentation ?

La présentation est nécessairement faite par l'éducatrice.

C'est le moment où l'éducatrice Montessori montre une nouvelle activité à l'enfant. C'est un temps important pour l'enfant. La présentation est faite, en général, une seule fois pour un matériel. Elle se passe dans le silence et la lenteur. Pendant une présentation, il est très important de ne pas interrompre ni l'enfant ni l'éducatrice. Lorsque la présence du parent est acceptée, ce dernier doit rester silencieux et ne pas intervenir.

La présentation se passe en quatre temps : l'éducatrice et l'enfant vont chercher un matériel, l'éducatrice montre à l'enfant, l'enfant refait et ils vont ensemble ranger le matériel.

L'enfant peut reprendre seul le matériel présenté autant de fois qu'il le souhaite après la présentation. Chaque fois que l'enfant veut découvrir une nouvelle activité, l'éducatrice la lui présente.

Formation 0-3 ans

Quatre sessions de formation ont lieu pendant l'année scolaire sur deux journées, de 9h à 18h :

- soit deux samedis consécutifs
- soit samedi et dimanche

Cette formation s'adresse à toutes les personnes en quête d'une éducation la plus respectueuse possible et la plus adaptée aux besoins du petit enfant (parents, assistantes maternelles, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, etc).

La formation a lieu dans l'espace où se déroulent les ateliers 1-2 ans et 2-3 ans. Les stagiaires peuvent utiliser la cuisine, les WC et la salle de bains de la maison.

Rencontre entre stagiaires

Les stagiaires ayant participé à la formation Montessori 0-3 ans et ayant adhéré à l'association *Le coin Montessori*, peuvent participer gratuitement aux journées de rencontre entre stagiaires. Une ou deux journées sont organisées par an, **le samedi ou le dimanche de 10h à 17h**.

Inscription

Inscription aux ateliers

L'inscription aux ateliers se fait pour chaque séance via le site www.lecoinmontessori.com à l'adresse suivante : www.lecoinmontessori.com/calendrier/categories/ateliers-montessori/

Les dates des ateliers sont publiées environ 1 à 2 mois avant. Les membres adhérents reçoivent un mail dès que les inscriptions sont ouvertes. Si un parent souhaite participer régulièrement aux ateliers avec son enfant, une place peut lui être bloquée pour l'année, après en avoir fait la demande à l'éducatrice.

Inscription à la formation

Pour s'inscrire à la formation, le stagiaire remplit le formulaire de demande d'inscription à l'adresse suivante : <http://www.lecoinmontessori.com/formations-montessori/inscription/>

Un mail lui est ensuite envoyé avec les documents nécessaires pour finaliser l'inscription.

Pour toute information complémentaire, il suffit d'appeler le **09 81 86 12 85** ou d'envoyer un email à contact@lecoinmontessori.com.

L'adhésion à l'association

L'adhésion n'est pas obligatoire pour participer aux activités proposées par l'association. La cotisation annuelle est de 10 euros. Être adhérent permet :

- de bénéficier de tarifs préférentiels pour les ateliers
- de recevoir des newsletters pour rester informé sur la vie de l'association
- de donner votre avis quand il y aura des décisions importantes à prendre
- d'être invité à l'assemblée générale annuelle
- de participer, en tant qu'observateur, à un atelier

Fonctionnement de l'association

Le Conseil d'Administration (CA) est élu à l'assemblée générale. Seuls les membres actifs peuvent être élus. Les membres actifs sont des membres adhérents ou bienfaiteurs spécialement agréés par le Conseil. Ils doivent adhérer à la charte de *Le coin Montessori* et être sensibilisés à la méthode Montessori (par leur participation régulière aux activités ou leur formation).

L'association Le coin Montessori est assurée pour ces activités auprès de la MMA.

Il appartient aux parents d'assurer leur responsabilité civile.